

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 13 janvier 2020 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Élane Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

20-01-001

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

20-01-002

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'approuver l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 5.7 Signature de l'entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets - été 2020;
- 5.8 Signature d'une offre d'achat - Lot 3 048 937 ;
- 5.9 Appui au Club Quad Destination Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

20-01-003

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 16 ET 19 DÉCEMBRE 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues les 16 et 19 décembre 2019, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver les procès-verbaux des séances du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenues les 16 et 19 décembre 2019.

ADOPTÉE.

20-01-004

AUTORISER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 64 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE - DÉCRÉTANT LES COUTS DE CONSTRUCTION DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE NUMÉRO 8

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser le règlement d'emprunt numéro 64 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre décrétant les couts de construction de la cellule d'enfouissement technique numéro 8.

ADOPTÉE.

20-01-005

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CLUB DE NATATION DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-09-551 accordant une contribution financière au Club de natation de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que les travaux de mise à niveau de la piscine se poursuivent jusqu'en avril 2020;

CONSIDÉRANT que le Club compte une vingtaine de jeunes nageurs qui devront se déplacer à la piscine de Mont-Tremblant pour faire leurs pratiques à raison de 3 fois par semaine;

CONSIDÉRANT que ce déplacement représente des couts de transport de plus de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville se réserve le droit de revoir la contribution financière à la baisse si moins de 20 nageurs s'inscrivent;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, de verser au Club de natation de Mont-Laurier un montant total de 12 000 \$ payable en 2 versements de 6 000 \$, pour les couts de transport à la piscine de Mont-Tremblant suite à la fermeture de la piscine municipale.

De demander au Club de natation de faire parvenir une preuve d'inscription des nageurs au Service des finances avant le 1^{er} avril 2020.

D'autoriser la trésorière à effectuer le 1^{er} versement, mais de retenir le 2^e versement jusqu'à la réception de la preuve d'inscription des nageurs.

ADOPTÉE.

20-01-006

DÉLÉGUER UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DANS LE CADRE DU PROJET DE JUMELAGE AVEC LA VILLE D'ISSOIRE

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de consolider et de développer des liens avec la ville d'Issoire par un jumelage officiel;

CONSIDÉRANT que la Ville désire promouvoir et réaliser des échanges culturels, sportifs, économiques et sociaux, dans l'intérêt des citoyens et plus particulièrement des jeunes avec la ville d'Issoire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire connaître, de façon réciproque, les richesses économiques, culturelles et touristiques ainsi que les projets à développer par les 2 communautés;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'officialiser le jumelage de la Ville avec la ville d'Issoire.

De nommer madame Isabelle St-Jean, conseillère en communications, représentante de la Ville dans le cadre du projet de jumelage avec la ville d'Issoire.

ADOPTÉE.

20-01-007

NOMINATION D'ISABELLE NADON AU POSTE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LA PÉRIODE DU 21 JANVIER AU 9 MARS 2020

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-10-665 nommant madame Isabel Vaillancourt au poste de mairesse suppléante pour les mois de novembre, décembre 2019, janvier et février 2020;

CONSIDÉRANT la démission de madame Isabel Vaillancourt au poste de conseillère au siège numéro 6, effective le 17 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de désigner Isabelle Nadon au poste de mairesse suppléante, pour la période du 17 janvier au 9 mars 2020.

La mairesse suppléante possède et exerce le pouvoir du maire lorsque celui-ci est absent de la Ville ou est empêché de remplir les devoirs de la charge.

La présente résolution sera adressée aux institutions financières pour leur information et dossier.

ADOPTÉE.

20-01-008

MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO 17-11-728 CONCERNANT LA NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN D'ASSOCIATIONS ET D'ORGANISMES

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 17-11-728 nommant madame Isabel Vaillancourt représentante du conseil municipal pour siéger au sein de l'organisme « Centre d'exposition de Mont-Laurier »;

CONSIDÉRANT la démission de madame Isabel Vaillancourt, conseillère au siège numéro 6, effective le 17 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, de modifier la résolution numéro 17-11-728 concernant la nomination de représentants de la Ville de Mont-Laurier au sein d'associations et d'organismes, afin de remplacer le nom d'« Isabel Vaillancourt » par « Isabelle Nadon ».

ADOPTÉE.

20-01-009

MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO 18-02-111 CONCERNANT LA DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MUNI-SPEC MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 18-02-111 nommant madame Isabel Vaillancourt représentante de la Ville au sein du conseil d'administration de Muni-Spec Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT la démission de madame Isabel Vaillancourt, conseillère au siège numéro 6, effective le 17 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins de modifier la résolution numéro 18-02-111 concernant la délégation d'un représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de Muni-Spec Mont-Laurier, afin remplacer le nom d'« Isabel Vaillancourt » par « Daniel Bourdon ».

ADOPTÉE.

20-01-010

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS - ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la Sûreté du Québec, pour l'été 2015, pour l'embauche de 2 policiers cadets en partenariat avec la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville désire poursuivre ce partenariat à l'été 2020;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'accepter de participer financièrement à l'embauche de 2 policiers cadets par la Sûreté du Québec, pour l'été 2020, en partenariat avec la Ville de Rivière-Rouge, dans une proportion de 60 % du montant total de 10 000 \$.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de partenariat relative à la fourniture de service de cadets de la Sûreté du Québec, à intervenir avec la Sûreté du Québec et la Ville de Rivière-Rouge.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement prévu à l'entente sur réception de la facture

ADOPTÉE.

20-01-011

SIGNATURE D'UNE OFFRE D'ACHAT - LOT 3 048 937

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser le maire, ou la mairesse suppléante, et la greffière, ou l'assistance-greffière, à signer, pour et au nom de la ville, les divers documents relatifs à l'achat d'une partie du lot 3 048 937.

ADOPTÉE.

20-01-012

APPUI AU CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que le Club Quad Destination Hautes-Laurentides fait une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec pour divers travaux de mise à niveau des sentiers de VTT;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux se situent à la Montagne du Diable, au pont Bélanger à Rivière-Rouge (secteur Sainte-Véronique) et sur le rang 7 à Saint-Anne-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la Ville est favorable à la mise à niveau des sentiers de VTT sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle puisque cette activité favorise grandement l'économie de notre région;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'appuyer la demande d'aide financière du Club Quad Destination Hautes-Laurentides auprès du ministère des Transports du Québec pour la mise à niveau des sentiers de VTT.

ADOPTÉE.

20-01-013

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-18 RELATIF À LA COMPENSATION MENSUELLE, AUX TAUX DE LOCATION DES TERRAINS DE L'ÎLE BELL ET L'IMPOSITION DE PERMIS

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour remplacer l'article 2 du règlement 4 relatif à la compensation mensuelle, pour services municipaux, et aux taux de location des terrains de l'île Bell et l'imposition de permis, pour l'année 2020*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt d'adopter le règlement portant le numéro 4-18 lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-01-014

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 5-19 RELATIF À LA RÉGIE, L'ADMINISTRATION ET LA TAXATION DE L'AQUEDUC DANS LA VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour modifier l'annexe « I » du règlement numéro 5 relatif à la régie, l'administration et la taxation de l'aqueduc dans la Ville pour l'année 2020*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'adopter le règlement portant le numéro 5-19, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-01-015

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-15 RELATIF AUX TARIFS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR PARC DE ROULOTTES PRIVÉ

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour remplacer l'article 1 du règlement numéro 6 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égout pour parc de roulottes privé, pour l'année 2020*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'adopter le règlement portant le numéro 6-15, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-01-016

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 8-16 RELATIF AU SERVICE D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 8 relatif au service d'égout pour l'année 2020*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'adopter le règlement portant le numéro 8-16, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-01-017

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 155-13 RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour modifier l'article 7 du règlement numéro 155 relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour l'année 2020*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'adopter le règlement portant le numéro 155-13, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-01-018

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176-11 RELATIF À L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES ET ÉTABLISSANT LA TAXE DE SERVICE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour remplacer l'annexe « II » du règlement numéro 176 relatif à l'enlèvement des matières résiduelles, recyclables et organiques et établissant la taxe de service, pour l'année 2020*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'adopter le règlement portant le numéro 176-11, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-01-019

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300-4 RELATIF À LA TARIFICATION DU TRAITEMENT DES BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 300 relatif à la tarification du traitement des boues des installations septiques par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, pour l'année 2020*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éleine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'adopter le règlement portant le numéro 300-4, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-01-020

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 342 RELATIF À LA COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement relatif à la compensation pour services municipaux imposée à certains immeubles pour l'année 2020*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éleine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'adopter le règlement portant le numéro 342, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-01-021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 343 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES, RURALES ET SEMI-RURALES

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour décréter une dépense de 647 000 \$, un emprunt et l'affectation d'une somme d'argent pour l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-rurales pour l'année 2020 (AIRRL)* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'adopter le règlement portant le numéro 343, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-01-022

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 344 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES, RURALES ET SEMI-RURALES

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour décréter une dépense de 1 458 000 \$, un emprunt et l'affectation d'une somme d'argent pour l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-rurales pour l'année 2020 (RIRL)* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière d'adopter le règlement portant le numéro 344, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-01-023

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 345 RELATIF À DES TRAVAUX POUR LES TROTTOIRS DANS LA VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour décréter des dépenses pour des travaux de resurfacement, de construction, de réfection et de concassage de trottoirs pour l'année 2020*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt d'adopter le règlement portant le numéro 345, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-01-024

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 346 POUR FIXER LE MONTANT À DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour fixer le montant que la Ville veut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2020* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'adopter le règlement portant le numéro 346, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-01-025

ACHAT D'UN LOGICIEL ANTIVIRUS

CONSIDÉRANT les deux attaques de virus que la Ville a subi au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT l'importance de protéger l'ensemble des données du réseau de la Ville de façon optimale;

CONSIDÉRANT la proposition de Precicom Technologies inc. de faire l'installation du logiciel « SentinelOne Endpoint Protection Complete »;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'accepter la proposition de la firme Précicom Technologies inc. à l'effet d'installer le logiciel « SentinelOne Endpoint Protection Complete » pour protéger les données du réseau de la Ville pour une période de 42 mois, soit de janvier 2020 à juin 2023, au montant total de 15 795 \$ plus les taxes applicables, incluant 6 mois gratuits.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement requis.

ADOPTÉE.

20-01-026

CRÉATION DU PROJET R20-440 ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UN BALAI RAMASSEUR POUR LE CHARGEUR SUR ROUES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIEURIE

CONSIDÉRANT le règlement numéro 101 de la Ville et ses amendements constituant un fonds de roulement de 1 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition d'un balai ramasseur pour le chargeur sur roues pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, de décréter un emprunt temporaire au montant de 49 869,07 \$ à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du cout d'acquisition d'un balai ramasseur pour le chargeur sur roues pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie, au montant de 54 613,13 \$, la différence de 4 744,06 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de cinq ans, de 2021 à 2025 inclusivement, par versements de 9 973,79 \$ la première année et de 9 973,82 \$ les quatre années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 49 869,07 \$ soit effectué du fonds de roulement à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R20-440.

ADOPTÉE.

20-01-027

TRANSFERT BUDGÉTAIRE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CLUB DE NATATION DE MONT-LAURIER

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser la trésorière à transférer les sommes suivantes du budget d'opération 2020 :

DU POSTE : Administration générale - Direction générale
ITEM : Frais professionnels - Ré-organisation 6 000 \$

AU POSTE : Loisirs et culture - Piscine
ITEM : Contribution à des organismes récréatifs 6 000 \$

ADOPTÉE.

20-01-028

AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE DE PROCÉDER AU PAIEMENT DES CHARGES ADMINISTRATIVES ET DES FACTURES COURANTES - BUDGET 2020

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'autoriser la trésorière à procéder au paiement des charges administratives et des factures courantes pour la Ville et l'agglomération de Mont-Laurier, par chèques ou électroniquement, telles que téléphone, électricité, quotes-parts diverses, Visa, Internet, Société québécoise d'assainissement des eaux, déductions à la source, rémunérations, allocations, primes, service de la dette, mutations, location de machinerie, immatriculation, dette en capital et intérêts, ententes et contrats adoptés par résolution, sorties d'inventaire, remboursements divers et autres, selon les sommes disponibles au budget de l'année 2020.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement des comptes payables préalablement au dépôt des listes des factures à la première séance suivant l'émission des paiements.

ADOPTÉE.

20-01-029

MANDAT À MAITRE ROGER RANCOURT - PROCÉDURES JUDICIAIRES - DOSSIER DE PERCEPTION DE FACTURE

CONSIDÉRANT le non-paiement de la facture pour la saison 2018-2019 par l'équipe de hockey RENCOR;

CONSIDÉRANT les nombreuses démarches effectuées par Maitre Roger Rancourt dans ce dossier de perception;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de mandater maître Roger Rancourt, avocat, afin qu'il entreprenne les procédures judiciaires nécessaires dans ce dossier de perception afin de récupérer les sommes dues.

D'autoriser la trésorière à payer les frais, s'il y a lieu, sur présentation d'une facture de maître Rancourt.

ADOPTÉE.

20-01-030

MANDAT À MAITRE ROGER RANCOURT - PROCÉDURES JUDICIAIRES - DOSSIER DE PERCEPTION DE FACTURE

CONSIDÉRANT le non-paiement de la facture pour la saison 2018 et 2019 par l'équipe de hockey l'Érablière du Nouveau Monde;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par Maître Roger Rancourt dans ce dossier en perception;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, de mandater maître Roger Rancourt, avocat, afin qu'il entreprenne les procédures judiciaires nécessaires dans ce dossier de perception afin de récupérer les sommes dues.

D'autoriser la trésorière à payer les frais, s'il y a lieu, sur présentation d'une facture de maître Rancourt.

ADOPTÉE.

20-01-031

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois de décembre 2019, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement :

-chèques émis	1 986 330,39 \$
-paiements électroniques	
-transfert international	

Activités de fonctionnement :

-chèques émis	1 207 432,79 \$
-paiements électroniques	458 584,05 \$
-transfert international	

La liste est classée au dossier 207-000-079.

ADOPTÉE.

20-01-032

SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 20 ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DE LA VILLE DE MONT-LAURIER (CSN) – CRÉATION D'UN POSTE DE PRÉPOSÉ(E) À L'APPROVISIONNEMENT ET AUX PIÈCES, MODIFICATION DES POSTES DE PRÉPOSÉE À LA PAIE ET PRÉPOSÉE AUX REVENUS

CONSIDÉRANT les discussions entourant l'entente entre le syndicat et l'employeur relativement à la création d'un poste de préposé(e) à l'approvisionnement et aux pièces et à la modification des postes de préposée à la paie et préposée aux revenus;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, que le conseil municipal de la Ville autorise la signature de la lettre d'entente numéro 20 à intervenir entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN), visant la création d'un poste de préposé(e) à l'approvisionnement et aux pièces et la modification des postes de préposée à la paie et préposée aux revenus.

ADOPTÉE.

20-01-033

AUTORISER LES PAIEMENTS DES PRIMES D'ASSURANCE POUR LA PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES ET RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-09-567, adoptée à la séance du 14 septembre 2015, autorisant la signature d'une entente de regroupement des municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec, relativement à l'achat en commun d'une assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'une assurance responsabilité pénale en matière de santé et sécurité;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'autoriser la trésorière à effectuer les paiements des primes d'assurances et des honoraires de service applicables pour l'année 2020, à la compagnie Aon Parizeau inc., pour un montant de 5 189.01 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser également la trésorière à effectuer les paiements des primes d'assurances et des honoraires de service supplémentaire applicables, pour l'année 2020, ne dépassant pas 100 \$, plus les taxes applicables, à la compagnie Aon Parizeau inc.

ADOPTÉE.

20-01-034

MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO 19-11-735 CONCERNANT L'EMBAUCHE D'UN INGÉNIEUR MUNICIPAL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIERIE

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon de modifier la résolution numéro 19-11-735 concernant l'embauche d'un ingénieur municipal au Service des travaux publics et de l'ingénierie, afin remplacer « Marc-André Lajoie » par le texte suivant : « Marc-André Lajoie-Galipeau ».

ADOPTÉE.

20-01-035

SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE POUR L'ADHÉSION DES BIBLIOTHÈQUES DE MONT-LAURIER AU PROGRAMME BIBLIO-AIDANTS 2020-2022

CONSIDÉRANT que Biblio-Aidants est un service d'information à l'intention des proches aidants, offert par les bibliothèques publiques québécoises;

CONSIDÉRANT que ce programme est bénéfique pour les usagers des Bibliothèques de Mont-Laurier et répond à un besoin d'autres citoyens non usagers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistance greffière à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Laurier, la lettre d'entente entre l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) et les Bibliothèques de Mont-Laurier pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements annuellement à l'ABPQ aux montants établis dans la grille tarifaire de l'Annexe A pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE.

20-01-036

SIGNATURE D'UNE LICENCE CONCERNANT L'ACCÈS, L'UTILISATION ET LA REPRODUCTION DE RESSOURCES NUMÉRIQUES ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONT-LAURIER ET L'INSTITUT GÉNÉALOGIQUE DROUIN

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, la licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources numériques (Généalogie Québec) d'une durée de 17 mois, du 1^{er} février 2020 au 30 juin 2021, auprès de l'Institut généalogique Drouin.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement à l'Institut généalogique Drouin au montant de 350 \$ annuellement (cout pour une connexion à distance) plus les taxes applicables le tout tel que prévu audit contrat.

ADOPTÉE.

20-01-037

P.I.I.A. - PROJET RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES 341, RUE DE LA MADONE

CONSIDÉRANT le projet de rénovations extérieures présenté par la Maison Clothilde relativement à la propriété située 341, rue de la Madone, sur le lot 3 050 211 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-425;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 décembre 2019, portant le numéro 19-12-176;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accepter le projet de rénovations extérieures relativement à la propriété située 341, rue de la Madone, avec la condition suivante :

- que les garde-corps proposés sur la galerie, à l'avant ainsi que sur la limite latérale gauche, ne soient pas installés, sauf si ceux-ci sont obligatoires pour des raisons de sécurité (Code national du bâtiment).

ADOPTÉE.

20-01-038

P.I.I.A. - PROJET D'AFFICHAGE AUX 422-426, RUE DU PONT

CONSIDÉRANT le projet d'affichage présenté par madame Marie-Hélène Gaudreau, députée fédérale de Laurentides-Labelle, relativement à la propriété située aux 422-426, rue du Pont, sur le lot 3 050 048 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-435;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 décembre 2019, portant le numéro 19-12-177;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'accepter le projet d'affichage relativement à la propriété située aux 422-426, rue du Pont, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

20-01-039

MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO 19-12-781 CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LE CHEMIN DES CHEVREUILS (LOTS 4 331 304 ET 4 331 848)

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois de modifier la résolution numéro 19-12-781 concernant la demande de dérogation mineure sur le chemin des Chevreuils (lots 4 331 304 et 4 331 848), afin de remplacer dans le préambule de la résolution :

le 1^{er} paragraphe par le suivant :

« CONSIDÉRANT que le projet vise à prolonger le chemin des Chevreuils et aménager un îlot de rebroussement en forme de « T » à une distance de 22,39 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Pope, ce qui est non conforme au règlement de lotissement numéro 135; »

le 3^e paragraphe par le suivant :

« CONSIDÉRANT que le prolongement du chemin des Chevreuils serait à proximité d'un milieu sensible, soit le lac Pope ».

ADOPTÉE.

20-01-040

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-19-24 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE BALANCEMENT HYDRAULIQUE ET LE PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour les services professionnels pour le balancement hydraulique et le programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 7 novembre 2019 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-19-24;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Aqua Data inc. :	38 250 \$;
Nordikeau inc. :	58 600 \$.

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adjuger à Aqua Data inc. la soumission VML-G-19-24 pour les services professionnels pour le balancement hydraulique et le programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc, au prix de 38 250 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

ADOPTÉE.

20-01-041

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-19-30 POUR L'ACHAT D'UN BALAI RAMASSEUR POUR CHARGEUR SUR ROUES

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour l'achat d'un balai ramasseur pour chargeur sur roues, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 12 décembre 2019 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-19-30;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Les Entreprises Rosaire Raymond inc. :	47 500 \$;
Brandt tractor ltd. :	48 950 \$.

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adjuger à Les Entreprises Rosaire Raymond inc. la soumission VML-G-19-30 pour l'achat d'un balai ramasseur pour chargeur sur roues, au prix de 47 500 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

ADOPTÉE.

20-01-042

PARTICIPATION À LA PUBLICATION 2020-2021 DU GUIDE ET CARTE TOURISTIQUES DES HAUTES-LAURENTIDES ET DE CARTE VÉLO HAUTES-LAURENTIDES, MRC D'ANTOINE-LABELLE

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 2 490 \$ plus les taxes applicables, à l'ordre de Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides et Carte vélo Hautes-Laurentides, MRC d'Antoine-Labelle, 332, rue de la Madone, Mont-Laurier (Québec) J9L 1R9, à titre de participation de la Ville à la publication 2020-2021 du Guide et carte touristiques et de Carte vélo, des Hautes-Laurentides, par l'insertion d'une publicité.

D'autoriser la conseillère en communications à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à cet effet.

ADOPTÉE.

20-01-043

ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL INFO DE LA LIÈVRE - VISION 2020

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'acheter une publicité de ¼ de page dans le cahier Vision 2020 de l'édition du 29 janvier 2020 du journal « l'Info de la Lièvre », au cout de 250 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement requis sur réception de la facture.

ADOPTÉE.

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME ISABEL VAILLANCOURT À TITRE DE CONSEILLÈRE MUNICIPALE AU SIÈGE NUMÉRO 6

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce dépôt.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2019

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce dépôt.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

20-01-044

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire